

SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX JEUNES AGRICULTEURS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN VAUCLUSE

« Graines d'avenir »

ANNEXE 2 : PIECES A FOURNIR

PIECES A FOURNIR LORS DU DEPOT DE LA DEMANDE

Pour tous les demandeurs :

- Exemplaire original de la demande complété et signé.
- Annexe 1 du formulaire complété et signé.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'exploitation ou de l'exploitant en cas d'installation en nom propre.
- Devis des investissements pour lesquels la subvention est demandée (2 devis minimum).
- Tous documents justifiant d'un projet agro-écologique, ou en lien avec la restauration collective, l'agritourisme et la valorisation des produits du terroir ou la préservation du pastoralisme.

Pour les Jeunes Agriculteurs bénéficiaires de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) :

- Certificat de conformité.

Pour les autres cas :

- Copie des diplômes obtenus ou justificatif de suivi de parcours à l'installation.
- Document affiliation MSA (exploitant à titre principal).
- Bilan comptable deux derniers exercices pleins.

PIECES A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

- Facture des investissements effectués.
- Lettre de demande de paiement adressée au Président du Conseil Départemental de Vaucluse.